

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Procuration : 2

Votants : 14

L'An deux mille vingt-deux, le 24 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2022

Présents : M. BARGUE Alain, M. RAYNAL Christian, M. DERUE Dominique, M. ASSOULINE Jean-Jacques, M. AGERT Thierry, M. BARGUE Christophe, Mme BROSSARD Martine, M. RICHEZ Bernard, Madame LARGE Arlette, Madame ASSOULINE Alexandrine, Madame BLONDEAU Marie-Christine, M. VINASSAC Christophe.

Excusés ayant donné procuration : M. BUISSON Marc à M. BARGUE Christophe, M. MORZADEC David à M. DERUE Dominique.

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : M. DERUE Dominique.

N° 41-2022

### Délibération portant sur la programmation de la totalité de l'éclairage public de la commune.

Dans l'optique de réaliser des économies d'énergies prônées par le gouvernement et suite à signature d'un devis avec le SDEEG, il est prévu l'extinction totale de l'éclairage public de la commune de minuit à six heures du matin.

Les deux nuits de Noël et du 1er de l'An ne seront pas concernées par ces coupures.

Des panneaux indiquant ce nouveau fonctionnement seront apposés aux quatre entrées du village.

Cette organisation se fera dès le 20 janvier 2023.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

Fait et délibéré à BONNETAN,  
Le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
BONNETAN, le 24 Novembre 2022

Le secrétaire de séance,



Dominique DERUE.

Le Maire,



Alain BARGUE.